

La LUT est notre but !

Le SNESUP-FSU porte haut et fort son exigence pour le premier cycle universitaire technologique : une formation sanctionnée par un diplôme national de licence. La licence universitaire de technologie (LUT), en accueillant les bachelier.es dans toute leur diversité, doit permettre au plus grand nombre de bachelier.es et notamment à celles et ceux ayant un bagage technologique, d'accéder au master ou de s'insérer professionnellement via une licence.

Actuellement, le DUT, diplôme en deux ans, bénéficie d'une réglementation propre (arrêté du 3 août 2005). Tout devrait prochainement changer avec un nouveau diplôme : le bachelor universitaire de technologie (BUT), en trois ans ou 180 ECTS. Ce diplôme, qui serait l'apanage des seuls IUT, ne bénéficierait plus d'un arrêté spécifique puisqu'il serait intégré au sein de celui portant sur la nouvelle licence professionnelle. Cela change effectivement tout ! Les IUT seraient transformés en profondeur, comme le montrent les analyses et les amendements que le SNESUP-FSU a préparés en vue de l'examen du projet d'arrêté en CNESER, prévu initialement en octobre et repoussé en novembre. De l'obligation de moyens qui était celle du DUT, on passerait à une obligation de résultats pour le BUT.



CC-BY-SA Jokx

Selon le projet de texte, le bachelor universitaire de technologie n'est que le nom d'usage d'une licence professionnelle en 180 ECTS mise en œuvre dans les IUT. L'utilisation de ce nom s'inspire du monde anglo-saxon, dont nombre de pratiques sont étrangères au monde universitaire français, et renforce les possibilités de reconnaissance au grade de licence de formations privées marchandes qui se sont déjà emparées de cette dénomination.

Si le DUT perdure comme diplôme intermédiaire délivré après l'acquisition des 120 premiers ECTS, conformément à ce que demandait le SNESUP-FSU, on peut s'inquiéter du reste. La partie de l'arrêté concernant le BUT est bien vide par rapport à l'actuel arrêté du DUT, renvoyant la plupart des éléments cadrant le futur diplôme à des

programmes nationaux établis pour chacune des vingt-quatre spécialités. C'est ainsi que tout ce qui relève des modalités de contrôle des connaissances, des règles de progression dans le diplôme, ou encore du redoublement pourrait être décrit différemment selon les spécialités, voire décidé par les CFVU de chaque université.

Le volume horaire global de ce nouveau diplôme en trois ans sera en baisse par rapport à ce qui est actuellement la norme pour un.e étudiant.e qui poursuivrait en licence professionnelle après le DUT. Cette perte d'environ trois cents heures pourrait être acceptable s'il ne paraissait pas aussi évident que ces heures seront simplement remplacées par des activités de suivis de projets et de tutorats dont on sait qu'elles sont insuffisantes pour apporter tous les aspects de la qualification et qu'elles sont mal prises en compte dans le service des enseignant.es par les universités et les composantes, quand il ne s'agit pas tout simplement de travail gratuit.

Ce projet d'arrêté fait référence également à des taux d'admission et de réussite des bachelier.es technologiques, ainsi qu'à un taux d'insertion professionnelle qui seraient évalués annuellement (50 %). Ces taux n'ont rien à faire dans un tel texte réglementaire. L'injonction d'accueillir 50 % de bachelier.es technologiques n'a aucune réalité sur le terrain. L'imposition de les faire réussir à 70 % est étonnante. D'où sort ce taux ? Doit-on penser qu'un taux d'échec de 30 % serait raisonnable ? Comment peut-on demander aux IUT de contrôler le taux d'insertion professionnelle ? Si les jeunes sont bien formé.es, pourquoi ne pourraient-elles /ils pas poursuivre en master, si elles/ils le souhaitent ? C'est d'ailleurs ce que le SNESUP-FSU défend depuis la création des licences professionnelles.

Tous ces éléments font peser une menace réelle sur un diplôme (le DUT) qui a prouvé sa capacité à faire réussir des étudiant.es d'origines diverses grâce à la fois à un cadre national très fort et à des procédures d'évaluation spécifiques : programmes pédagogiques nationaux, commission consultative nationale des IUT, commissions pédagogiques nationales par regroupement de spécialités proches. Grâce également à des équipes pédagogiques composées d'universitaires et d'intervenant.es des secteurs professionnels concernés par les spécialités.

En transformant fondamentalement le diplôme des IUT, en en faisant une licence professionnelle parmi d'autres, le ministère porte un sale coup à une formation recherchée et appréciée des jeunes. Il aboutit même à l'effet inverse de celui qu'il prétend mettre en place puisqu'en rendant les formations en IUT moins visibles, celles-ci deviendront de fait moins efficaces au sein de l'enseignement supérieur public. **Pourtant, la solution existe et le SNESUP-FSU la défend depuis longtemps : une licence universitaire de technologie disposant d'un arrêté spécifique et permettant à chacun.e, à travers le territoire, d'obtenir un diplôme permettant tout à la fois l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. C'est la garantie que ces formations restent un ascenseur social pour les étudiant.es issu.es de milieux défavorisés. ■**

SUIVEZ-NOUS !



[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)